



Délai référendaire: 8 juillet 2021

Arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Bahreïn

du 19 mars 2021

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 26 août 2020²,
arrête:

Art. 1

¹ La Convention du 23 novembre 2019 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement du Royaume de Bahreïn en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales³ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

¹ RS 101

² FF 2020 6729

³ RS ...; FF 2020 6743

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil national, 19 mars 2021

Le président: Andreas Aebi
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des États, 19 mars 2021

Le président: Alex Kuprecht
La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: 30 mars 2021

Délai référendaire: 8 juillet 2021